

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le trois juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Cyril REULLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Valérie MARSAULT (pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Agnès RONDEAU

**OBJET : Recrutement en contrat à durée déterminée des animateurs pour l'ALSH d'Echiré, les mini-camps et camp d'ados avec nuitées pendant les vacances scolaires d'été de Juillet-Août 2022**

Le Maire expose.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du conseil municipal de la Commune d'Echiré du 1er juin 2018 et du 28 janvier 2022 fixant les modalités de recrutement et de rémunération des animateurs de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) ;

Afin de mettre en place l'équipe d'encadrement :

- de l'ALSH des vacances d'Été 2022 (Espace Jeunesse Henri Dès à Echiré), du 08 au 29 juillet 2022 inclus et du 22 au 26 août 2022 inclus,
- des mini-camps et camps d'ados avec nuitées du 11 au 29 juillet 2022 inclus,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- de créer pour l'ALSH de Juillet-Août 2022 et l'ensemble des camps avec nuitées de Juillet 2022, dix-neuf (19) postes d'animateurs à temps complet en contrat à durée déterminée, en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique ;
- de fixer la journée de préparation pour l'ensemble des animateurs recrutés au samedi 2 juillet 2022 ;
- les crédits sont prévus au budget 2022 ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants et tous documents afférents.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 3 juin 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 07 JUIN 2022  
Notifié ou publié le : 07 JUIN 2022